

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE CORREZE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT**

**Délibération n° 2023-02**

Accusé de réception en préfecture  
019-211906805-20230215-2023-02-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2023  
Date de réception préfecture : 16/02/2023

**Nombre de Conseillers:**

**En exercice 14**

**Présents 11**

**Votants 12**

**Pouvoir de M MARTY à M. BEYNET**

**Objet : Demande d'aide financière de la commune de Beynat pour classe de neige**

L'an deux mil vingt-trois, et le quinze février à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de la commune de DAMPNIAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 02 février 2023**

**Présents**: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER et POIRIER.

**Absents excusés** : Mme RAYNAL, M. MARGERIT et M. MARTY

**Secrétaire de Séance** : Mme CHABOT

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier du 30 décembre 2022 du maire de Beynat.

Un élève de l'école de Beynat domicilié sur notre commune a bénéficié d'un séjour classe de neige au centre ODCV de Chamonix.

Monsieur le maire de Beynat nous demande une participions financière d'un montant de 208,20 €.

Il précise également que cette participation sera versée au titre de la commune et non à la famille.

Il est proposé au conseil municipal de participer, à hauteur 208,20 €

Le conseil municipal, entendu cette proposition et après avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer à la commune de Beynat une aide d'un montant de 208,20 €.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le maire,



Jean-Pierre BERNARDIE